

Ouverture d'un établissement secondaire pour une société



Le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) vous informe et détermine, avec vous, la liste des pièces justificatives nécessaires à votre formalité.

IMPRIMES A TELECHARGER

- Imprimé M2 – (en 2 exemplaires)
- Notice explicative
- Pouvoir

PIECES SPECIFIQUES

Pour le local

Si création

- Néant

Si achat ou apport du fonds de commerce

- Copie de l'acte enregistré d'acquisition ou d'apport du fonds de commerce
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Si location gérance ou gérance mandat

- Copie de l'acte de location gérance ou du contrat de gérance mandat enregistré par les services fiscaux si le contrat est à durée indéterminée
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Gestion d'un fonds de commerce cédé dans le cadre d'un plan de cession

- Copie du jugement ordonnant un plan de cession

Si fusion

- Un extrait RCS des sociétés participant avec mention de l'opération
- Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou un exemplaire du journal d'annonces légales

Pour l'activité

Si réglementée

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive du diplôme ou du titre nécessaire à l'activité

Si le siège social est hors ressort du Greffe, il convient de joindre au dossier

- Extrait KBIS datant de moins de 3 mois et en original
- Un pouvoir en original du représentant légal s'il n'a pas signé lui-même le formulaire

TARIFS

Les frais Greffe peuvent varier d'un territoire à l'autre, nous vous invitons à consulter votre Centre de Formalités des Entreprises

Le CFE vous accompagne dans vos démarches juridiques, administratives, fiscales et sociales .